

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE SANT ANDREA DI BOZIO (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette, Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33 – Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel : marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 21 août 2025 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 du Code Civil au profit de : Monsieur Jean André SEMIDEI, en son vivant officier en retraite, veuf, non remarié, de Madame Mattea ORSINI, demeurant à MARSEILLE 50 Boulevard Camille Flammarion, né à SANT ANDREA DI BOZIO (Haute-Corse) le 2 octobre 1876. désignation : Sur la commune de **SANT ANDREA DI BOZIO (Haute-Corse)** lieu-dit Piedilacorte : une maison d'habitation cadastrée section A n°546 pour une contenance de 75ca., une parcelle de terre cadastrée section A n° 660 pour une contenance de 19ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE